



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	43
Absents :	24	- dont POUR :	43
Absents AVEC pouvoir :	12	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir :	12	Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents :** M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GIRARD Nicole	Mme PAIGNON Laurence
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PIERI Julia
Mme AUDIBERT Danielle	M. JUSTINESY Gérard	Mme PONTET Annie
Mme BASSANELLI Magali	M. LIBERATO Fabrice	M. RIVET Jean-Philippe
M. BOREL Félix	Mme LION-PESQUIES Christine	M. SEBBAH Didier
M. CARLIER Roland	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
Mme DAUPHIN Mathilde	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. DECHER Martine	Mme NALLET Christine	

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
M. BATOUX Philippe	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme CATALANO-LLORDÈS Gaétane	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. DERRIVE Eric	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. GERAULT Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
M. PETTAVINO Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. ROUSSET André	ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

**Absents excusés :**

Mme JEAN Amélie  
Mme MACK Marie-Thérèse  
Mme MONFRIN Marie-Josée  
M. VOURET Eric

**Absents non-excusés :**

Mme CRESP Delphine  
M. JUNIK Pascal  
M. KITAEFF Richard  
M. LE FAOU Michel  
Mme MARIANI-RENOUX Séverine  
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse  
Mme PALACIO Céline  
M. PEYRARD Jean-Pierre  
M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

N° 2024-028

**FINANCES** – Approbation du compte de gestion 2023 du budget principal

- Vu les articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l’instruction comptable M57 ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu le débat d’orientation budgétaire mené en séance du conseil communautaire du 15 février 2024 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 14 mars 2024 ;
- Vu l’avis de la commission des finances du 14 mars 2024.

Pour mémoire, le compte de gestion est établi par le comptable public. Il retrace toutes les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif établi par l’ordonnateur. Mais il comporte de surcroît :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier, notamment les comptes de tiers correspondant aux créanciers et débiteurs de l’intercommunalité ;
- Le bilan comptable de l’agglomération qui décrit de façon synthétique l’actif et le passif de la collectivité.

Après s’être assurés que le comptable public :

- A repris dans ses écritures :
  - Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2023,
  - Celui de tous les titres de recettes émis,
  - Celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.
- A procédé à toutes les opérations d’ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Les élus sont appelés à se prononcer, par un vote, sur le compte de gestion 2023 du budget principal.

Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l’exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Cavaillon, le 3 avril 2024

La Secrétaire de séance,

Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Elisabeth AMOROS

Patrick SINTES



